

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 16/06/93
N0 DE DEPOT : 8347
R.C.S. LYON : 330 605 908
N0 DE GESTION: 84 B 01380

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
SARLY CONSTRUCTION

**58 DEBOURG (AV)
69007 LYON**

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

**DIRIGEANTS - ORGANES DE CONTROLE (modif.)
Délibération - Décision**

L'ORIGINAL DELIVRE PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE COMPORTE UN LISENE ROUGE

SARLY CONSTRUCTION SA

Société Anonyme au Capital de 2 000 000 Francs

Siège Social : 58 avenue Debourg - 69007 LYON

R.C.S. LYON B 330 605 908

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 AVRIL 1993

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DOUZE,

Et le 24 AVRIL, à 18 Heures 30,

Les Administrateurs de la Société Anonyme SARLY CONSTRUCTION se sont réunis sur la convocation du Président, au siège social.

Sont présents ou représentés :

- SA FONTANEL,
- Mr Bernard FONTANEL,
- Mr Walter ZECCHIN,

Est également présent à la réunion, Monsieur Gérald FONTANEL.

Le Conseil d'Administration, réunissant ainsi plus de la moitié des Administrateurs, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Mr Jacques-Olivier TURC
- Nomination en remplacement de Mr Gérald FONTANEL,
- Autorisation de cession de terrains
- Questions diverses.

1° - Démission d'un administrateur

Le conseil prend connaissance du courrier de Monsieur Jacques-Olivier TURC en date du 01.04.1993 par lequel il donne sa démission d'administrateur et constate que le nombre d'administrateur est au moins égal au minimum légal de trois.

Il décide toutefois de coopter :

Monsieur Gérald FONTANEL
né le 6 Août 1964 à TREVoux (AIN)
Demeurant Chemin des Marronniers à QUINCIEUX (69650)

déjà actionnaire qui déclare :

- * accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées
- * satisfaire à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges d'administrateur et de membre du conseil de surveillance de sociétés anonymes que peut occuper une même personne
- * et qu'il n'est pas frappé de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une société par application à la législation en vigueur.

Cette nomination est faite pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur TURC. Elle sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale.

Cette décision est prise à l'unanimité.

2 - Autorisation de cession

Le conseil examine la proposition de la société AFRA d'acquérir trois lots du lotissements "LA HALTE" à QUINCIEUX.

Après en avoir délibéré, il autorise la cession dans les conditions suivantes :

<u>N° du lot</u>	<u>prix de cession</u>
2	225 000 F HT
4	238 000 F HT
7	230 000 F HT

payable comptant à la signature des actes.

Cette décision est prise à l'unanimité moins la voix de messieurs Bernard et Gérard FONTANEL qui ne prennent pas part au vote.

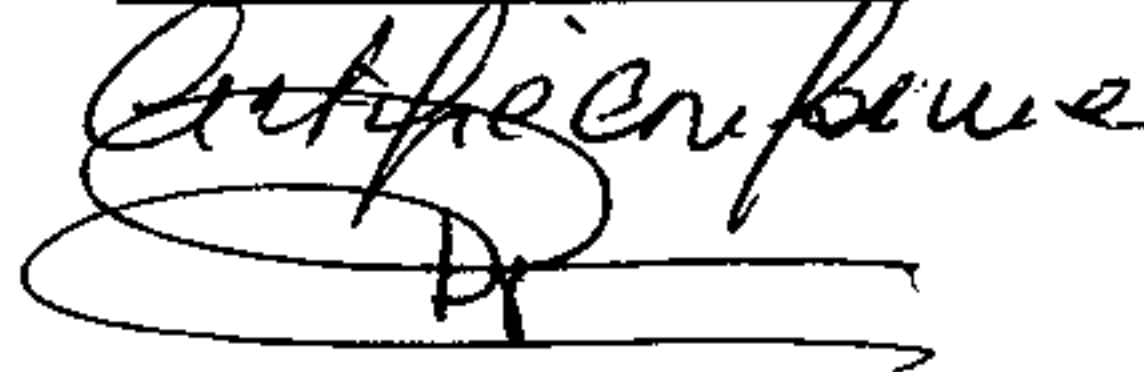
°°0°°

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 Heures.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture.

SA FONTANEL

Mr Bernard FONTANEL



Mr Walter ZECCHIN

Mr Gérard FONTANEL